



MORBIHAN

02 SEP. 2025

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Vannes, le



Monsieur Claude VIET
Président du Pays de Pontivy
Syndicat Mixte du Pays de Pontivy
1 place Ernest Jan BP96
56300 PONTIVY

Dossier suivi par :
Simon CHEVILLARD – tél. 0297695023
simon.chevillard@morbihan.fr

Objet : Consultation des personnes publiques associées - SCoT arrêté du Pays de Pontivy
Réf : 2025A/000366

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 juin 2025, vous m'avez transmis le projet arrêté du SCoT du Pays de Pontivy pour avis et je vous en remercie.

Ce projet appelle les observations suivantes de la part du département :

Projet d'aménagement de la RD767 – Axe Triskell

Le département prend note du fait que le projet d'aménagement de l'axe RD767 du Triskell est mentionné au sein du projet d'aménagement stratégique et rappelé au sein du document d'orientation et d'objectifs en tant que projet structurant pour renforcer les connexions du territoire, ainsi que les échanges économiques dans une logique de mobilité durable.

Le département prend également acte du positionnement du Pays de Pontivy concernant la prise en compte de l'aménagement de la RD767 au sein de son SCoT sous condition que la consommation foncière du projet soit prise au sein de l'enveloppe foncière régionale.

Nous tenons à rappeler que l'axe Triskell constitue un des 12 pôles d'infrastructures routières inventoriés au sein du SRADDET et donc susceptibles de relever comme étant des projets d'intérêt d'envergure régional.

Le département, à travers Gérard PIERRE et la direction des infrastructures et des mobilités, fait état régulièrement des avancées en matière d'études pré-opérationnelles auprès de la conférence régionale de gouvernance du ZAN et maintient son engagement d'une réalisation avant 2031.

.../...

Schéma départemental des mobilités :

Le SCoT fait état de l'armature des mobilités sur son territoire avec une volonté de promouvoir les mobilités douces dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité aux centres-bourgs, zones d'emploi, équipements et services, tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements.

À ce titre, le conseil départemental du Morbihan a voté le 16 juin 2023 son schéma des mobilités. Celui-ci présente parmi ses différentes caractéristiques une place centrale en matière de mobilités douces et notamment en ce qui concerne les voies cyclables.

L'ambition du département est de participer au développement de la pratique cyclable au quotidien. Desservir et relier les principaux pôles générateurs de mobilité (centralités, zones d'activités, établissements scolaires, gares, parking relais...), favoriser l'intermodalité sont des objectifs prioritaires pour le conseil départemental du Morbihan.

Dans ce cadre, il a engagé, en étroite concertation avec chaque intercommunalité morbihannaise, autorités organisatrices de la mobilité, l'élaboration d'un schéma cyclable pour identifier des liaisons structurantes qui permettront à chaque Morbihannais et Morbihannaise de se déplacer en vélo pour effectuer leurs plus courts trajets du quotidien.

Ainsi, en lien avec chaque intercommunalité morbihannaise, le département a identifié des liaisons structurantes à fort potentiel de report modal vers le vélo, qu'il réalisera. Ce sont ainsi plus de 62 itinéraires soit 250 km de pistes sécurisées, confortables, de courtes distances (5 à 6 km maximum), qui permettront à chacun de réaliser ses courts trajets du quotidien.

À l'échelle du territoire du SCoT du Pays de Pontivy, le département prévoit la réalisation des pistes suivantes avant 2031 :

- ✓ RD767- Liaison Locminé-Moréac
- ✓ RD117- Liaison Plumelin-Locminé
- ✓ RD724- Liaison Locminé-ZA Bardeff
- ✓ RD1- Liaison Locminé-Bignan-Kerguéhennec
- ✓ RD2- Liaison Pontivy-Noyal-Pontivy
- ✓ RD764- Liaison Pontivy-Kernivinen
- ✓ RD764-Liaison Cléguerec-Stival-Pontivy
- ✓ RD2- Liaison Rohan-Bréhan
- ✓ RD2 et RD180- Liaison Rohan-Crédin

À noter que les projets des communes et EPCI qui avaient fait l'objet d'une sollicitation de financement jusqu'en novembre 2024, continueront de bénéficier du dispositif départemental « *mobilités douces* » visant à accompagner et développer le maillage des liaisons et continuités cyclables et piétonnes, ainsi que les équipements qui y sont liés. Celui-ci, compte-tenu du contexte budgétaire actuel, est gelé en 2025.

Le schéma départemental des mobilités est consultable sur le site internet du département à partir du lien suivant : <https://www.morbihan.fr/toutes-les-actualites/schema-departemental-des-mobilites>

Enfin, pour information, le département a élaboré un guide technique comprenant les principes et les recommandations techniques pour les créations de voies cyclables hors agglomération. Ce document est disponible à partir du lien suivant :

https://www.morbihan.fr/fileadmin/Les_services/Deplacements/Mobilites_douces/Morbihan_Guide_des_infrastructures_cyclables.pdf

.../...

Trame Verte et Bleue

Le SCoT du Pays de Pontivy intègre au sein de ses orientations la préservation et la valorisation de la trame verte et bleue à travers un certain nombre de prescriptions et recommandations inscrites au sein du DOO.

À travers la publication de son plan départemental d'actions en faveur des forêts et des landes du Morbihan ainsi que son schéma départemental des espaces naturels sensibles, le département démontre également son engagement envers la préservation des cœurs de biodiversité et des continuités écologiques.

Il importe ainsi de rappeler que les différents espaces que constituent les forêts et landes sont également garants de l'équilibre écologique et de la résilience du territoire face au changement climatique.

Le Pays de Pontivy recense au sein de son état initial un certain nombre de milieux naturels diversifiés (landes, tourbières, espaces boisés, rivières...) présentant des enjeux en matière de patrimoine et de biodiversité. Le département a par ailleurs recensé plusieurs sites d'intérêt écologique sur le territoire qu'il importe de préserver.

En matière d'accompagnement en lien avec la préservation de ces milieux, le département tient à rappeler qu'il dispose de leviers financiers à destination des collectivités :

- Le fonds d'intervention financier pour les espaces naturels du Morbihan (FIFEN) permettant de financer des travaux de restauration des landes et forêts ;
- Une aide départementale à hauteur de 20 % du montant des investissements dans le cadre du programme Breizh Bocage portant sur les opérations de création et de restauration de haies et talus.

La valorisation des milieux boisés s'opère également à travers le développement d'une gestion durable des ressources forestières comprenant un développement d'une filière économique bois promouvant des circuits courts. L'emploi et le réemploi du bois local permet non seulement de réduire l'empreinte carbone associée au transport et façonnage, mais aussi de soutenir l'économie locale en favorisant les acteurs régionaux.

Le département enjoint ainsi le Pays de Pontivy à prendre une recommandation sensibilisant les collectivités à l'intégration de filières bois locales dans le cadre de leurs marchés publics.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

A blue ink signature, appearing to read 'DL', is written over a horizontal line.

David LAPPARTIENT